

REPUBLIQUE

COMMUNE DE BAGNOLS EN FORÊT

Arrondissement de DRAGUIGNAN

Canton de ROQUEBRUNE SUR ARGENS



N° 16/2025

## DECISION MUNICIPALE

Portant

### Cession d'un bien mobilier- Véhicule goupil

René BOUCHARD, Maire de Bagnols en Forêt,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22,

VU la délibération du conseil municipal N°32-2020 en date du 27 juillet 2020 portant délégation permanente à Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** qu'il convient de céder le véhicule Goupil acheté par la commune en 2011, le véhicule étant non roulant;

DECIDE

**Article 1** : Le véhicule Goupil acquis par la commune en 2011 est cédée à la société FH MAT-HANDEL MATEUSZ SWIETEK dont le siège social est situé en Pologne, à la suite d'une vente aux enchères sur le site Agorastore pour la somme de 1364 euros, dont 1000. euros reviennent à la commune, le reliquat de 364 euros étant prélevé par le prestataire Agorastore au titre des frais acheteurs

**Article 2** : De précise que le bien est cédé en l'état, sans garantie et remis à l'acquéreur une fois le paiement effectif sur le compte de la Commune à la trésorerie du Muy.

**Article 3** : De préciser que le bien sera sorti de l'actif de la commun et que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif de la Commune.

**Article 4** : La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification :

- par un recours gracieux,
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon, 5 Rue J. Racine
- par la saisine de Monsieur le Préfet du Var, en application de l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

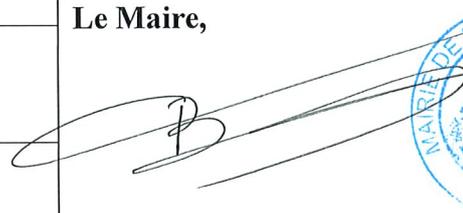
**Article 5 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Trésorier public, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 6 :** la présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal et sera inscrit aux registres des délibérations.

**Fait à Bagnols en Forêt, le 13/05/2025**

<b>Certifié exécutoire par le Maire compte tenu des modalités suivantes :</b>
Affichage :
Retour Préfecture :
Publication ou Notification :

**Le Maire,**



**René BOUCHARD**